


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Assurance chômage : la CGT ne signe pas un accord régressif

Les négociations assurance chômage se sont conclues le 10 novembre par un accord pour définir de nouvelles règles au sein de l'Unédic.

Après consultation des organisations de la CGT et à l'unanimité de sa commission exécutive, la CGT décide de ne pas signer cet accord régressif.

La lettre de cadrage du gouvernement du 1^{er} août, qui a ouvert ces négociations, impose une ponction, aux dépens des allocations chômage, pour financer France Travail et augmenter les sanctions. Elle interdit de toucher aux réformes, catastrophiques pour les travailleuses et travailleurs privé-es d'emploi, menées depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron. Cette lettre interdisait également d'augmenter les dépenses.

En acceptant de respecter ce cadrage, l'accord conduit à de nouvelles baisses de droit massives sur 4 ans :

- 2,3 milliards d'euros, dont 440 millions, en durcissant les droits pour les plus âgés et en application du report de 2 ans dû à la réforme des retraites ;
- le patronat obtient 1,5 milliard d'euros de baisse de cotisations (payées en quelque sorte par la baisse des droits) ;
- contre seulement 815 millions d'euros de hausses, lesquelles ne compensent pas les pertes depuis 2021.

Les batailles menées par la CGT ont, certes, permis de gagner une petite amélioration pour les saisonniers et d'empêcher d'autres baisses de droits pour les assistantes maternelles, pour les marins et dockers, pour les artistes et technicien·nes intermittent·es du spectacle. Mais, pour ces derniers, l'accord professionnel unanime n'est scandaleusement pas intégré.

La lutte est possible, en s'appuyant sur les professions les plus mobilisées. Elle doit d'autant plus continuer que le gouvernement n'a pas l'intention de transposer tout l'accord ; par exemple, en refusant l'abaissement du seuil à 5 mois pour les primo demandeurs d'emploi (sous prétexte d'un flou législatif).

De plus, les ministres Dussopt et Le Maire annoncent déjà le besoin d'une nouvelle réforme, prévoyant de nouvelles baisses de droits et une nouvelle « gouvernance » aux mains de l'État.

La CGT défend une autre politique que le plein d'emplois précaires et les sanctions : droit au travail pour toutes et tous ; protection tout au long de la vie, en particulier contre le chômage.

Dans le cadre de ces actions un militant comédien intermittent du spectacle a été libéré après 36 heures de garde à vue malgré une attitude pacifique comme l'attestent les vidéos : la CGT se félicite de sa libération mais condamne l'utilisation abusive et récurrente de la garde à vue et sera vigilante à ce qu'aucune poursuite ne soit entamée.

Montreuil, le 23 novembre 2023